



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

#### DELIBERATION N°DCC2023-038

**Nombre de membres :**
Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **17**Absents : **3**Pouvoir : **4**Pour : **21**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **05 Avril 2023**Date d'affichage : **13 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël-Dominique LIVRELLI, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

**Etaient absents :** Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Paul MAZZACAMI

**Absents représentés :** Ange-Marie GAMBARELLI (par A. OTTAVI), Thérèse MALU (par A. PELLEGRINETTI), Catherine MAZZACAMI (par N.D.LIVRELLI), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI)

**Secrétaire de séance élue :** Madeleine GUGLIELMI

---

**OBJET :** ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF M14 DE L'OIT, POUR L'EXERCICE 2023.

---

Le président ayant procédé à la présentation du budget prévisionnel 2023,

Considérant l'instruction budgétaire M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires lors de la séance du 22 mars 2023,

Le budget annexe primitif M14 de l'OIT pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du BP</b>	278 426	237 002.14
<b>RAR de l'exercice précédent</b>	-	-
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	-	41 423.86
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>278 426</b>	<b>278 426</b>



	Dépenses	Recettes
<b>Crédits d'investissement votés au titre du BP (y compris cpte 1068)</b>	146 650	150 282.79
<b>RAR de l'exercice précédent</b>	3 312	-
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	320.79	-
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>150 282.79</b>	<b>150 282.79</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**-ADOpte** Le budget annexe primitif M14 de l'OIT pour l'exercice 2023, qui s'équilibre comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance  
Madeleine GUGLIELMI

Le Président  
Noël-Dominique LIVRELLI



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*